



5549 - Doit il céder sa fille à son ex-femme apostasiée

question

Qu'est ce qui est préférable pour moi ? Puis-je abandonner l'éducation de ma fille âgée d'un an et que je n'ai pas réussi à transformer en une enfant musulmane ? J'ai divorcé d'avec sa mère à cause de son apostasie. Elle a exprimé son opposition aux efforts que j'ai déployés pour éduquer ma fille dans l'Islam pendant le temps où le tribunal américain mécréant m'octroie chaque semaine le droit de garder la fille avec le consentement de sa mère. Ce temps s'étale sur une période de trois (3) jours ? Est il préférable pour moi de renoncer à tout cela à l'instar de certains pères qui ont connu des situations similaires, et immigrer dans un pays musulman pour y chercher le savoir et livrer ma fille à l'avenir que lui réserve de façon quasiment certaine le sort inhérent à l'éducation qu'offre un système mécréant?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Je vous conseille de veiller à l'éducation de votre fille et de ne jamais la laisser car vous en serez responsables au jour de la résurrection **vous êtes tous responsables et tout responsable sera interrogé sur sa responsabilité** .

En outre, vous obtiendrez une récompense égale à celle qui lui serait accordée si elle s'engageait dans la voie droite et menait de bonnes oeuvres sans l'influence de votre éducation . Comment pouviez-vous confier votre chère enfant à quelqu'un qui la conduirait au châtiment de l'enfer. Le Très Haut à dit à propos des mécréants : **ceux-là (les associateurs) invitent au Feu; tandis qu'Allah invite, de par Sa Grâce, au Paradis et au pardon** (Coran, 2 :221) Veillez sur votre fille. Allah le Très Haut vous aidera et facilitera vos affaires.

Puisse Allah le Très Haut vous assister.